

UNE VOLONTÉ DE FAIRE POUR NOS ENFANTS

Plus de 2 000 voix entendues : Faits saillants des 42 forums de la Commission



Mise en contexte

Dans le cadre du mandat confié à la Commission, ses principaux objectifs sont :

- de faire état de l'organisation des services d'accompagnement et de protection des enfants et des jeunes;
- de faire des recommandations pour améliorer ce système.

Dans le but d'entendre la parole citoyenne et la voix des professionnels des réseaux, la Commission a choisi d'organiser des forums pour rejoindre rapidement un grand nombre de citoyens à travers tout le Québec.

Les forums en bref

- **42 forums tenus entre le 14 janvier et le 13 février 2020 :**

- **21 forums destinés aux professionnel(le)s** travaillant quotidiennement avec les enfants, les jeunes et les parents.
- **21 forums destinés aux citoyen(ne)s**, (des parents, biologiques et adoptifs, des familles d'accueil, des grands-parents et des jeunes adultes ayant vécu sous la protection de la jeunesse).



- **Un passage dans les 17 régions administratives du Québec**, de Rouyn-Noranda à Gaspé et même jusqu'aux Îles-de-la-Madeleine (en visioconférence).
- **Un total de 2 014 personnes accueillies** : 488 citoyen(ne)s et 1 526 professionnel(le)s.
- **Une collaboration avec l'Institut du Nouveau Monde**, un organisme non partisan dont la mission est d'accroître la participation citoyenne à la vie démocratique.
- **Une formule d'animation** visant à discuter en petits groupes et en plénière afin d'identifier des constats, des défis et des pistes de solutions sur les principes qui sous-tendent la Loi sur la protection de la jeunesse et sur les grands enjeux du système de protection de la jeunesse au Québec.

Réflexions des participant(e)s sur les grands principes en matière de protection de la jeunesse

* Toutes ces réflexions ont été mentionnées dans la majorité des régions du Québec, soit dans au moins 9 régions sur 17. À moins de spécification entre parenthèses, les constats sont communs aux citoyen(ne)s et aux professionnel(le)s.

- L'intérêt de l'enfant laisse place à trop d'interprétation des personnes responsables du dossier (constat spécifique aux citoyen(ne)s).
- Le manque de ressources et la surcharge de travail rendent difficile le respect de l'intérêt supérieur de l'enfant.
- L'intérêt de l'enfant surpasse tous les autres principes.
- Les parents ont besoin de plus d'accompagnement pour participer adéquatement au processus d'intervention auprès des enfants.
- Il existe un lien direct entre les problématiques liées aux familles d'accueil et l'instabilité dans le parcours des enfants, notamment à cause des multiples transferts et de la pénurie de familles d'accueil.
- Il est important de considérer le point de vue de l'enfant à tout âge afin de valoriser ses expériences et d'améliorer les stratégies d'intervention.
- Les droits des parents l'emportent souvent, en pratique, sur l'intérêt de l'enfant (constat spécifique aux professionnel(le)s).
- La définition de l'intérêt de l'enfant est insatisfaisante et floue, notamment à cause de la tension entre les notions de développement et de sécurité.
- La confidentialité de l'enfant est un obstacle au partage d'information et freine la concertation des services impliqués.
- Le roulement de personnel, qui découle lui-même de conditions de travail difficiles, est le facteur le plus nuisible au besoin de stabilité de l'enfant.
- Il est important de prendre en compte le bagage culturel des familles nouvellement arrivées dans les interventions en protection de la jeunesse.
- Dans le parcours des enfants, la multiplication des délais administratifs, de traitement et d'obtention des services, nuit au respect du principe de notion de temps, qui n'est pas la même pour tous les enfants.

« Il faut tout un village pour élever un enfant, et nous avons perdu notre village au Québec. »

- Réflexion écrite par des professionnel(le)s lors du forum anglophone tenu à Montréal, le 3 février 2020.

« Nos enfants, est-ce que c'est notre priorité? Si c'est notre priorité, quel budget qu'on y accorde? »

- Famille d'accueil ayant pris la parole lors du forum tenu à Rouyn-Noranda, le 3 février 2020.

Principaux constats et pistes de solution évoqués par les participant(e)s sur les enjeux identifiés

**Toutes ces réflexions ont été mentionnées dans la majorité des régions du Québec, soit dans au moins 9 régions sur 17. À moins de spécification entre parenthèses, les constats sont communs aux citoyen(ne)s et aux professionnel(le)s. Les pistes de solution proposées, quant à elles, ne sont qu'un échantillon de tout ce qui a été recueilli, disponible dans la synthèse intégrale.*

Enjeu 1 : La gouvernance et les conditions de pratique

Parmi les constats :

- La spécificité du travail en protection de la jeunesse doit s'accompagner d'une meilleure rémunération globale, d'une meilleure reconnaissance de l'expertise professionnelle et d'un meilleur encadrement, en particulier lors de l'entrée en poste (constat spécifique aux professionnel(le)s).
- La charge de travail des intervenant(e)s en protection de la jeunesse devrait être diminuée ou adaptée selon les besoins de la clientèle.
- Il faut une meilleure concertation des services impliqués.
- La protection de la jeunesse doit retrouver son autonomie face à l'appareil médical.

Parmi les pistes de solutions proposées :

- Diminuer le nombre de cas par intervenant(e) et pondérer les charges de cas en fonction de l'intensité des besoins des familles et du territoire.
- Augmenter le nombre d'agent(e)s administratif(ve)s, pour effectuer des tâches logistiques (appels, visites supervisées, transports).
- Augmenter la rémunération directe des employé(e)s en protection de la jeunesse, octroyer plus de congés et de vacances et revoir leurs conditions d'exercice.
- Privilégier les évaluations qualitatives plutôt que quantitatives des employé(e)s.

« Tout le monde part en maladie. (...) Tout le monde quitte. Tout le monde s'en va vers des meilleures conditions (...). Il faut améliorer ces conditions-là pour essayer d'attirer des gens, et retenir les gens qui sont en place, pour avoir le plus de gens possible pour venir en aide aux enfants. (...) Parce que des fois, ce n'est pas parce qu'on veut pas mais parce qu'on peut pas, on n'a pas le temps. C'est un enjeu majeur. »

- Professionnelle ayant pris la parole lors du forum

« Moi je pense que le problème c'est la formation. (...) Imaginez, vous arrivez et vous avez une pile de dossiers, vous êtes un jeune de 23 ans, vous manquez de formation et on vous donne 22 dossiers, 22 vies, 22 enfants et 44 parents et débrouille-toi avec ça (...) c'est sûr qu'ils se sentent un peu à l'abandon. »

- Citoyenne ayant pris la parole lors du forum tenu à Alma, le 29 janvier 2020.

Enjeu 2 : La prévention

Parmi les constats :

- La prévention en protection de la jeunesse en CPE et en milieu scolaire pourrait être améliorée (constat spécifique aux professionnel(le)s).
- Un meilleur arrimage entre les différents services impliqués en prévention est nécessaire et le rôle des organismes communautaires et des services de première ligne doit être renforcé.
- Le moyen le plus efficace pour contrer les inégalités sociales et pour briser le cycle intergénérationnel de maltraitance est d'agir tôt.
- Un travail de sensibilisation sur l'importance du signalement est nécessaire.

Parmi les pistes de solutions proposées :

- Financer les organismes communautaires à la mission, sur une base pluriannuelle.
- Mettre en place des campagnes nationales de prévention des abus en milieu familial, de la négligence et des agressions sexuelles.
- Pour les non-francophones, notamment les nouveaux arrivants, embaucher des interprètes et des médiateur(-trice)s interculturel(le)s.
- Promouvoir les parcours positifs d'anciens enfants de la DPJ.

« [Le communautaire], c'est moins menaçant, c'est moins formel aussi (...) Le parent se sent moins gêné de dire "ça va pas pantoute dans ma vie, j'ai besoin d'aide", de dire comment il se sent. Parce que quand il fait affaire avec un intervenant de la DPJ, tout ce qu'il dit est retenu contre lui. Fait que s'il dit « je me sens pas bien, j'ai envie d'étriper quelqu'un », ça va faire partie du rapport. »

- Citoyenne ayant pris la parole lors du forum tenu à Chibougamau, le 29 janvier 2020.

« Tous les rapports nous le disent : un dollar investi en prévention, c'est sept dollars en curatif. »

- Professionnelle ayant pris la parole lors du forum tenu à Drummondville, le 15 janvier 2020.



Enjeu 3 : Le parcours des jeunes

Parmi les constats :

- Le nombre de placements, ou le déplacement des jeunes d'une ressource à l'autre, sont des obstacles importants à la stabilité et à la permanence des liens (constat spécifique aux professionnel(le)s).
- Il est nécessaire d'avoir une continuité de services auprès des jeunes après 18 ans.
- L'environnement des centres jeunesse est peu propice au développement personnel des jeunes.
- Les familles d'accueil sont mal accompagnées, ce qui nuit à l'épanouissement des enfants.

Parmi les pistes de solutions proposées :

- Augmenter les ressources dédiées aux 18-21 ans (ex. : programme de transition, offre d'appartements supervisés, investissement dans le volet communautaire pour les soutenir).
- Offrir le programme Qualification des jeunes (PQJ) dans toutes les régions du Québec et en assouplir les critères d'admissibilité.
- Renforcer le mentorat (ex. : réseau des anciens de la DPJ, parrain/marraine).
- Bonifier les programmes de soutien pour les familles d'accueil.

« Comme famille d'accueil, on est une commodité pour la DPJ. On ne reçoit aucune aide. »

- Famille d'accueil ayant pris la parole lors du forum tenu à Gatineau, le 16 janvier 2020.



« C'est 20 % à 25 % des jeunes placés [qui se retrouvent dans la rue]. Ce n'est pas drôle. Et ça me tue que ce soir on parle et qu'on ne fait rien pour ces jeunes-là. T'sais, moi j'ai été chanceuse, mais ce n'est pas tout le monde. C'est vraiment triste. »

- Citoyenne ayant pris la parole lors du forum tenu à Longueuil, le 23 janvier 2020.

Enjeu 4 : Le cadre légal et le processus judiciaire

Parmi les constats :

- Le non-respect des délais de placement porte atteinte à l'intérêt supérieur de l'enfant.
- La préparation des enfants avant de passer en cour est insuffisante.

Parmi les pistes de solutions proposées :

- Bonifier l'aide juridique : augmenter les montants qui sont accordés, élever les seuils d'admissibilité, abolir les quotas, etc.
- Revoir le système de la justice afin de favoriser les ententes à l'amiable.
- Vulgariser le contenu des dossiers et du processus judiciaire afin de le rendre plus accessible pour les jeunes.
- Former la magistrature (juges et avocat(e)s) sur les problématiques.

« Ma petite fille, ils me l'ont retirée en mai 2018. C'était un placement d'un an, et on n'a pas encore le jugement du placement. Un an... ça va faire deux ans. »

- Citoyen ayant pris la parole lors du forum tenu à Laval, le 16 janvier 2020.

« Ce monde-là [la DPJ et les juges] sont pas imputables de leurs décisions, des impacts de leur décisions. Y'a aucune justice là-dedans. »

- Citoyen ayant pris la parole lors du forum tenu à Rimouski, le 11 février 2020.

La participation de plus de 2 000 personnes touchées, de près ou de loin, par les droits des enfants et la protection de la jeunesse était essentielle à l'accomplissement du mandat de la Commission. Nous souhaitons les remercier chaleureusement d'avoir pris de leur temps pour participer aux forums, et ce, en plein hiver. Les problématiques, les perceptions, les pistes de solutions proposées sont en phase avec ce que la Commission a entendu au cours des derniers mois et confirment que leurs préoccupations sont partagées par plusieurs. Nous pouvons affirmer que les cris du cœur de chacun ont bel et bien été entendus.



Mai 2020